



DIRECTION DU DEVELOPPEMENT
ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

Les Trophées de l'encouragement

Edition 2020

Règlement

Quoi : les Trophées de l'encouragement visent à mettre en lumière et à rencontrer des hommes et des femmes qui ont pour projet de créer une activité à fort impact social, sociétal, et territorial en Meurthe-et-Moselle.

Les porteurs se reconnaissent dans les valeurs de l'économie solidaire dans ses quatre dimensions : territoriale, utilité et innovation sociale, environnementale et démocratique. Pour en savoir plus : <http://meurthe-et-moselle.fr/actions/economie-solidaire>

Cibles : peuvent participer à ces Trophées de l'encouragement, des porteurs de **nouvelles idées** d'activités, de services, de produits (Innovations technologique, sociale ou organisationnelle) qui pourraient être **déployées** dans un avenir proche et être créatrices de valeur. Les thématiques doivent répondre aux **besoins** des territoires (silver économie, économie circulaire, circuits courts, services aux citoyens, éducation, habitat, etc.) et/ou être en lien avec la crise sanitaire traversée par le pays.

Echanges avec le public et visualisation : Les porteurs de projet sélectionnés seront présents ou représentés lors de la manifestation Jardin Extraordinaire (JEX) le week-end des 10-11 octobre 2020 où un espace leur sera dédié. Ainsi ils pourront présenter au grand public les produits et services imaginés pour recueillir leur avis et se faire connaître. Ces produits et services ne pourront être vendus.

Les projets doivent pouvoir être visualisés sous forme de prototype, maquette, flyer, affiche, diaporama, vidéo, etc. Visualiser une solution, c'est donner à l'idée une première forme tangible et concrète.

Ces présentations aideront à préfigurer le fonctionnement de la solution en situation réelle et le public pourra ainsi contribuer à son amélioration. Le porteur pourra proposer aux futurs usagers une première expérience du service, du produit.

Les citoyens intéressés pourront s'inscrire pour connaître l'évolution du projet, voire participer à son amélioration avant lancement.

Compte tenu des incertitudes liées aux conséquences de la crise sanitaire et à défaut d'organiser cette manifestation en présentiel une solution à distance sera proposée permettant au grand public de voter .

Délais de dépôts des dossiers de candidature

Du 1 juillet 2020 au 6 septembre 2020

Sélection des dossiers

Les dossiers seront sélectionnés par un comité de sélection composé notamment des Chargés territoriaux de l'économie solidaire (CTES), d'un représentant de la direction du développement, du vice-président en charge du développement et de l'attractivité, d'un représentant de l'équipe d'organisation du JEX .

Au regard de la nature des dossiers le comité pourra être amené à sélectionner un dossier en lien avec la crise sanitaire traversée par le pays.

Critères de sélections

Le candidat devra dûment compléter un dossier comprenant :

- la présentation du porteur qui doit résider en Meurthe-et-Moselle, ou qui doit développer son projet en Meurthe-et-Moselle,
- les modalités du respect des valeurs de l'Économie solidaire,
- des précisions quant à la nature de l'idée si elle est innovante (produit, procédé, organisation, marketing ...) et /ou liée à la situation sanitaire du Covid 19
- le projet qui doit être en émergence, en cours de validation, en phase de tests ; et n'ayant pas généré de chiffres d'affaires ou de ressources au moment du dépôt du dossier.

Sélection Vote du Public

Le public présent au Jardin extraordinaire sera appelé à voter pour son coup de cœur.

Les visiteurs qui le souhaitent pourront laisser leur adresse mail afin d'être tenus informés des évolutions du ou des projets souhaités.

Récompenses

Le lauréat qui aura reçu le plus de voix recevra « le Trophée de l'encouragement » ainsi qu'un d'accompagnement en ingénierie, et un appui en valorisation par le biais de supports de communication.

Les deux autres candidats bénéficieront d'un accompagnement en ingénierie, et d'un appui en valorisation par le biais de supports de communication.

Au regard de la nature des dossiers, un deuxième Trophée pourra être remis en lien avec la crise sanitaire traversée par le pays.

Ces récompenses seront remises lors d'un évènement ultérieur organisé par le département de Meurthe et Moselle

Dépôt Huissier

Le règlement sera déposé auprès des Huissiers de justice Associés la SELARL VELEV François Xavier-Boulanger Damien 4 rue des Carmes à Nancy

Renseignements

Eric MARION – TERRES DE LORRAINE
emarion@departement54.fr – 03 83 62 06 40

Véronique BONGIRAUD – LUNEVILLE
vbongiraud@departement54.fr – 03 55 66 81 12

Marie-Pierre SANGNIER – VAL DE LORRAINE
mpsangnier@departement54.fr – 03 54 50 76 14

Sophie LEWANDOWSKI - LONGWY
slewandowski@departement54.fr - 03 82 39 59 22

Anne-Sophie MEYER - GRAND NANCY
asmeyer@departement54.fr - 03 83 53 53 85

Sébastien LAVAUX- BRIEY
slavaux@departement54.fr - 03 5749 8125

Catherine MENGEL
cmengel@departement54.fr - 03 83 94 55 80

Le 30 Juin 2020